

ment produite et la moyenne de la création d'une main-d'œuvre nouvelle, de l'emploi de nouveaux ouvriers, et l'accroissement général de la population, partant, le paiement des nouveaux salaires annuels. Les chiffres qui entraient dans cet intéressant calcul étaient basés sur les unités de 1,000 chevaux-vapeur, et ils se répartissaient ainsi: la production de chaque 1,000 chevaux-vapeur représentait un total de 385 nouveaux employés—emplois nouveaux, je l'ai déjà dit; ces 385 nouveaux employés touchaient en salaires,—nouvel argent mis en circulation,—la somme de \$581,100 par année. En prenant comme base qu'un travailleur actif soutient en moyenne cinq personnes, y compris lui-même, sa famille et les personnes ordinairement à sa charge—ce qui est une base raisonnable dans la région tributaire du Saint-Laurent—nous obtenons ce résultat surprenant: que chaque 1,000 chevaux-vapeur produit fait vivre 385 travailleurs retirant annuellement des salaires qui atteignent \$581,100, et représentant une nouvelle population de 1,925 âmes.

Appliquons maintenant ce calcul aux chevaux-vapeur utilisables sur le Saint-Laurent. Les quatre millions approximatifs de chevaux-vapeur appartenant au Canada contiennent 4,000 unités de 1,000 chevaux-vapeur chacune. Nous constatons alors que cette énergie hydraulique canadienne qui se déverse aujourd'hui en pure perte dans le fleuve Saint-Laurent, si elle était exploitée et utilisée au Canada, emploierait, d'après le calcul ci-dessus, 1,540,000 travailleurs qui soutiendraient une population nouvelle et additionnelle de 7,700,000, et qui toucheraient en salaires annuels la somme de \$2,324,400,000, entièrement payés à même l'exploitation et le rendement de cette énergie hydraulique.

Ces chiffres sont renversants, et ils révolutionnent beaucoup d'idées préconçues. Je ne les ai pas encore vu citer. Je suppose donc que c'est la première fois qu'ils sont portés à l'attention des honorables messieurs, et ils méritent d'être très sérieusement étudiés par les membres de cette Chambre. Ils éclaireissent pour le moins l'une des méthodes à suivre pour procurer un travail suffisant à un assez grand nombre d'immigrants et pour contenter même les plus sévères critiques du présent mouvement d'immigration. Je ne prétends pas qu'on obtiendra immédiatement ces résultats, mais j'émetts l'idée que c'est sur cette base que s'échafaudera l'avenir du Canada. La caractéristique de la vie industrielle moderne est qu'elle dépend d'une abondante énergie électrique. Et l'on reconnaît généralement que si les Américains ont réalisé de si vastes progrès à cet égard, c'est qu'ils ont appliqué l'énergie hydraulique aux problèmes de la pro-

duction. Aujourd'hui, en notre pays, avec nos incroyables ressources naturelles et nos immenses matières premières, avec aussi notre abondante énergie potentielle, nos chances sont beaucoup plus brillantes qu'en tout autre pays, sans excepter les Etats-Unis.

On ne me contredira certes pas si j'affirme que notre avenir comme nation industrielle est assuré, parce que la Providence nous a donné des matières premières—minéraux et forêts—ainsi que les moyens de les transformer—énergie hydroélectrique abondante et à bon marché—pourvu que nous les exploitions, que nous ne restions pas inactifs, que nous ne déplorions pas le manque de marché, mais que nous prenions des mesures pour hâter leur exploitation. En agissant ainsi, notre problème d'immigration, s'il existe, s'évanouira. Nous pourrions procurer du travail, et nous serons l'élite de toutes les nations.

Permettez-moi maintenant de dire un mot au sujet du fleuve Saint-Laurent. Mon très honorable ami de Brockville (le très honorable Geo. P. Graham) a parlé des cours d'eau du Saint-Laurent et du rôle de la Commission consultative, dont j'ai l'honneur d'être membre, et dont il a cessé d'être membre et président, il y a dix-huit mois. Il a fait certaines suggestions au sujet des considérations dont la Commission consultative ou le gouvernement aurait à tenir compte avant de tirer une conclusion quant à la ligne de conduite qu'il faudrait suivre à cet égard. Je ne crois pas un seul instant que mon très honorable ami ait désiré créer en cette Chambre, ou dans l'esprit de la population canadienne, l'impression que la Commission consultative oserait faire des recommandations au gouvernement sans posséder les données et les renseignements sur lesquels elle doit baser ces recommandations. Je m'empresse d'assurer au très honorable monsieur, à la Chambre et au pays, que la Commission consultative disposait, sur tous les points mentionnés par le très honorable sénateur, des renseignements satisfaisants, quant à leur volume et quant à leur détails, pour en venir à une compréhension intelligente de toute la question, telle que soumise à la Commission consultative.

Qu'il me soit maintenant permis de rafraîchir la mémoire du très honorable monsieur et des honorables sénateurs, et de leur lire le texte de l'arrêté en conseil qui instituait la Commission:

Le ministre est d'avis qu'il serait dans l'intérêt public d'instituer une Commission consultative nationale qui serait chargée d'étudier généralement la question de savoir si ce projet, une fois exécuté, serait ou ne serait pas profitable au Canada; si les avantages qui pourraient en dériver, directement ou indirectement, seraient de nature à contre-balancer les incon-